

AFFAIRE N° 13

OBJET : CREATION D'UNE NOUVELLE ZONE D'ACTIVITE AU CHEMIN FINETTE
APPROBATION DU PROJET

(dit Chemin
Finette II)

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage de construire une nouvelle zone d'activité à chemin Finette Sainte-Clotilde. Le bureau DELTA/INGENIERIE a été chargé de l'étude d'aménagement des voies et de l'assainissement de la zone.

L'opération estimée à 4 800 000 F sera financée de la façon suivante :

| | |
|-------------------------------|-------------|
| - emprunt CDC 83..... | 1 300 000 F |
| - subvention Département..... | 1 400 000 F |
| - emprunt CDC 84..... | 2 100 000 F |

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le projet en cause

- de m'autoriser à :

- * solliciter auprès de la C.D.C. l'emprunt de 2 100 000 F au titre de 1984,
- * lancer l'appel d'offres conformément aux dispositions des articles 295 à 300 du Code des Marchés Publics,
- * signer le marché avec l'entreprise retenue et en cas d'appel infructueux à traiter par marché négocié.

Je mets la question aux voix.

Mr M. GERARD - Donne lecture de l'avis des Commissions :

* Affaires Economiques : Favorable.

* Travaux Publics : Favorable.

* Finances : Favorable.

Le MAIRE - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

regu à la Prefecture
le 03/04/1984

x

x x